

COMMISSAIRE AUX COMPTES - COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D AIX EN PROVENCE
EXPERT COMPTABLE - SOCIETE MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - REGION DE MARSEILLE

33, Boulevard Burel - 13014 Marseille - Tél. : 04 91 11 00 00 - e-mail : c2c.audit@c2c-conseils.com
SARL au capital de 20.000 € - RCS Marseille B 452 778 186
SIRET 452 778 186 00018 - APE 741 C - N° T.V.A. : FR 47452778186

M. ZANETTO Marc
Commissaire aux Comptes
33, Boulevard Burel
13014 MARSEILLE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2006

**ASSOCIATION
MAISON DE LA FAMILLE
DES BOUCHES DU RHONE
RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

C2C AUDIT



En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mars 2003, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2006 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association MAISON DE LA FAMILLE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Il m'appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes, dont les états financiers sont caractérisés par les chiffres suivants :

✓	Excédent comptable :	79 078 €
✓	Total des ressources d'exploitation :	2 224 313 €
✓	Total du bilan :	4 212 705 €

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En vertu de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons que le changement de méthode intervenu sur la comptabilisation des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables est satisfaisante et est correctement présenté sur l'annexe des présents comptes annuels.

2 - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

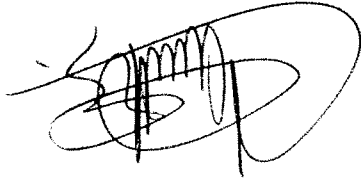
Dans le cadre de nos contrôles, nous avons été amenés, pour conforter notre opinion sur les dettes d'exploitation, à demander une confirmation de solde sur un échantillon représentatif de fournisseurs et des banques.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier, ainsi que les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

MARSEILLE, le 8 mars 2007
Marc ZANETTO
Commissaire aux Comptes



C2C AUDIT
33, Bd Burel
13014 MARSEILLE
Tél : 04.91.11.00.00 - Fax : 04.91.11.00.19
Siret : 452 778 186 00018

ASSOCIATI MAISON DE LA FAMILLE
143 AVENUE DES CHUTES LAVIES
13013 MARSEILLE
Exercice clos le : 31 Décembre 2006
APE : 913E
SIRET : 782 886 139 00032

En Euros

Comptes annuels

C2C AUDIT
33, Bd BUREJ
13014, MARSEILLE
Tél : 04 91 11 00 00 Fax : 04 91 11 00 19
Siret : 452 778 186 00018

6	Règles et méthodes comptables
NS	Sommaire de l'annexe
5	ASSO - Tableau de suivi des fonds associatifs
3	ASSO - Compte de résultat
2	ASSO - Bilan passif
1	ASSO - Bilan actif

Comptes annuels

SOMMAIRE

SOMMAIRE

C2C AUDIT
33, Bd BUREL
13014 MARSEILLE
Siret 452 758 89018
Tél : 04 91 11 00 00 Fax : 04 91 11 00 19

ASSO - Bilan actif
ASSO - Bilan passif
ASSO - Compte de résultat
ASSO - Tableau de suivi des fonds associatifs
Sommaire de l'annexe
Règles et méthodes comptables

Comptes annuels

BILAN ACTIF

Euros

31/12/2006		31/12/2005	
Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net

ACTIF IMMOBILISE	(I)	(II)	(III)	(IV)	(V)
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	4 103	4 103	1 217 592	1 217 592	1 217 592
Comptes de liaison					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
En-cours de production de produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités					
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL	1 033 328	1 033 328	1 027 944	1 027 944	1 027 944
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL	5 452 727	5 452 727	1 240 023	1 240 023	1 240 023
ENGAGEMENTS RECUS					
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
					7 025
					3 413 961

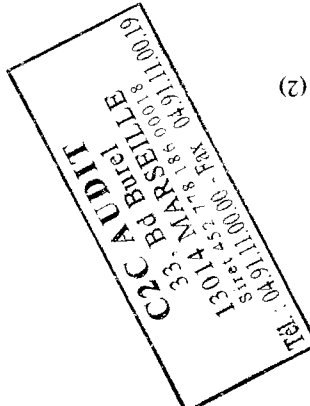
C2C AUDIT
 33, Bd BUREL
 13014 MARSEILLE
 Siret: 453 778 18 00018
 Tel.: 04.91.11.00.00 Fax: 04.91.11.00.19

BILAN PASSIF

Euros

31/12/2006	Net
31/12/2005	Net

FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
<i>Don't legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			387 162
Ecart de réévaluation			387 162
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			422 773
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)			- 83 673
Autres fonds associatifs			79 078
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			1 693 333
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL		(I)	2 498 672
Comptes de liaison		(II)	
PROVISIONS			
Provisions pour risques			5 362
Provisions pour charges			38 194
TOTAL		(III)	43 556
FONDS DEBIES			
Sur subventions de fonctionnement			22 354
Sur autres ressources			22 354
TOTAL		(IV)	22 354
DETTES (I)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			1 063 044
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			333 042
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			250 933
Autres dettes			598
Produits constatés d'avance (1)			151
TOTAL		(V)	1 648 122
Ecart de conversion passif		(VI)	
TOTAL GENERAL		(I à VI)	4 212 705
ENGAGEMENTS DONNES			
(1) Dont à moins d'un an (À l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			726 701
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			921 421
(3) Dont emprunts participatifs			49 338
TOTAL			331 738
			661 082
			10 705
TOTAL GENERAL			3 413 961



COMPTE DE RESULTAT

Euros

31/12/2006	Total
31/12/2005	Total

PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	(VII) 118 984 62 944 181 928	19 153 80 945 100 098
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	(VIII) 12 981 7 553 20 534	11 973 632 12 684
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)	161 395
Impôts sur les bénéfices	(IX)	
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	2 407 475
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	2 328 396
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE		79 078
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		53 405

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier	118 984 19 153	19 153
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs dont produits concernant des entreprises liées (4) dont produits concernant des entreprises liées (5) dont intérêts concernant des entreprises liées	12 981	11 973

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Produits Bénévolat Prestations en nature Dons en nature TOTAL	19 153 118 984 12 981	19 153 118 984 11 973
Charges Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole TOTAL	118 984 12 981	118 984 11 973

C2C ADIT
 33 Bd Burel
 13014 MARSEILLE
 Tél. 04 91 11 00 00 Fax 04 91 11 00 19
 Site: 453 78 86 0018

TABEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Euros

Libelle	A	B	C	D = A + B - C
	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financiers				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commandat)				
Total	2 398 787	519 645	419 760	2 498 672

C2C AUDIT
 13014 MARSSELLE
 33 Bd Burel
 13014 MARSSELLE
 Tél : 04 91 11 00 00 Fax 04 91 11 00 19
 13014 MARSSELLE
 33 Bd Burel
 13014 MARSSELLE
 Tél : 04 91 11 00 00 Fax 04 91 11 00 19

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006 dont le total est de 4 212 704,51 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 79 078,21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été établis le 8 mars 2007.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions
 - Agencements et aménagements des constructions
 - Installations industrielles
 - Matériel et outillage
 - Matériel de transport
 - Matériel de bureau et d'informatique
 - Logiciels
- 15 à 34 ans
5 à 10 ans
N/A ans
5 ans
N/A ans
3 à 10 ans
1 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Suite à des recommandations du conseil national de la comptabilité, le changement de méthodes suivant été décidé par le conseil d'administration du 8 mars 2007.

Les subventions d'investissement non renouvelables par les financeurs et servant à acquérir des biens qui seront amenés à être renouvelés par l'association sont inscrits en fonds associés à défaut d'être virées en résultat proportionnellement aux immobilisations y affectées.

Dans un principe de continuité d'exploitation, ce mécanisme, spécifique aux associations et fondations, se justifie par la nécessité de décaler l'auto-financement nécessaire au renouvellement du bien.

Impacts sur le changement de méthode :

Quote-part de subvention virée au résultat (ancienne méthode) : + 69 600 €
Quote-part de subvention virée au résultat (nouvelle méthode) : + 46 500 €

